

**EDITO** C'est la première fois que j'écris un edito ! Alors comme je ne suis pas spécialiste je voulais parler de mes vacances au Laos, mais les copains n'ont pas trouvé ça opportun ! Du coup je me suis rabattue non sans une joie à peine dissimulée je l'avoue, sur la réforme territoriale (loi du 16 janvier 2015) et le « super » rectorat dont notre académie s'est vu attribuer le pilotage.

Cette réorganisation touchera tous les services et tous les personnels de l'éducation nationale, administratifs et enseignants. Un seul but : rationaliser et moderniser l'éducation pour nous rendre plus efficaces ou honnêtement dit, faire place à l'austérité.

Mais pas d'inquiétudes ! Notre recteur nommé directeur coordonnateur – imaginez les étrennes de janvier 2016 – nous assure qu'il n'y aura pas de suppressions de postes, pas de mobilités géographiques ou fonctionnelles contraintes, pas d'impact sur la gestion des carrières ni sur l'affectation des enseignants, aucune fermeture d'établissements ou de services. Une attention particulière sera portée sur les inquiétudes et le bien-être des personnels. On nous bichonne...

Bref cette fusion serait sans conséquence sur nos conditions de travail et sur l'organisation actuelle des services... ?

La réforme fait peur car même si le discours se veut rassurant, elle laisse planer le doute sur la sécurité de nos emplois, de nos affectations et de nos salaires, sur l'avenir des personnels précaires, mais aussi sur la carte des formations et le service rendu à la population.

## Le RIFSEEP ou l'ère du fayotage imposé

**Le RIFSEEP, c'est la barbarie du nouveau régime indemnitaire dans la Fonction Publique.** Rappelons tout d'abord, au passage, que depuis 2000, le point d'indice a perdu 18% par rapport à l'inflation...soit 18% de perte de pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires.

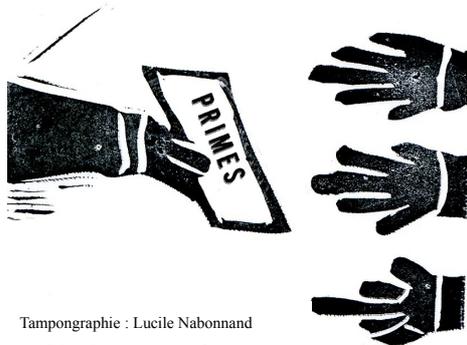
**RIFSEEP, kesako encore que ce nouvel acronyme qui fait éternuer ?** Si on essaie d'être clair (ce qui n'est pas simple), le RIFSEEP est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel. Il a été créé par un décret du 20 mai 2014, précisé par une circulaire du 5 décembre, et s'applique à toute la fonction publique à partir du 1er janvier 2016 (EN : personnels administratifs et techniques). Toutes les primes telles qu'elles existent aujourd'hui disparaissent et sont fondues dans le RIFSEEP. Le RIFSEEP est composé de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise), indemnité mensuelle calculée selon des critères plus que discutables, et d'un complément indemnitaire EP, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, versé en une à deux fois par an.

**Les critères de la partie IFSE se voudraient objectifs, scientifiques :** encadrement, pilotage, conception, coordination, technicité, expertise, sujétions particulières... Mais en réalité ils vont tout permettre : c'est l'avènement des postes à profil qui vont conduire à une

inégalité de rémunération entre agentEs exerçant les mêmes fonctions. En clair, si ton poste est bien vu par la direction, tu bénéficieras d'un montant supérieur. Exemple : si tu es dans une section « prestigieuse » ou « sensible », tu seras mieux payéE que ton collègue affectéE dans une section « bas de gamme » qui ne fera pas parler d'elle dans les médias. Autre exemple : si tu es en charge d'une mesure phare du gouvernement, tu seras mieux payéE que ton collègue qui gère une mesure permanente. Dernier exemple : si tu es une carpette corvéable à merci, ou une bonne balance, alors...ah ben non ça ne marche pas forcément, en plus.

Qu'entre agentEs du même corps, la rémunération diffère en fonction du poste précisément occupé, ce n'est pas seulement nouveau, c'est scandaleux. Un statut unique, un salaire unique de tous les fonctionnaires, largement revu à la hausse, voilà une réforme qui pourrait être de gauche. (suite en p.2)

ET C'EST POUR QUI ?  
C'EST QUI  
LE PLUS GENTIL ?



Tampongraphie : Lucile Nabonnand

« Même mes collègues du SGEN-CFDT commencent à frémir. »

Jean-Paul Sartre

# Éducation SUD Lorraine

# Info

**BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE**

Numéro 21 - Octobre 2015

ISSN : 2104-1547 - CPPAP : 1014 S 08325  
Dir. de la publ. : Roberto Toscano  
Editeur : SUD Education Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy  
Imprimé par SUD Education Lorraine  
Périodicité trimestrielle

## SOMMAIRE

- p.1 : Édito + Le RIFSEEP ou l'ère du fayotage imposé  
p.2 : Ton emploi du temps idéal après réforme du collège  
p.3 : Petit kit de survie face à la hiérarchie + RSST  
p.4 : Agenda + SUD c'est quoi ? + Bulletin d'adhésion

## PERMANENCES SYNDICALES

Lundi Mardi Mercredi Vendredi  
de 14h à 17h

4 rue de Phalsbourg - Nancy

Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :  
sudeduclor@gmail.com

SUD Éducation 57 :  
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :  
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 :  
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation 55 :  
sudeduc55@gmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : [www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Ton emploi du temps idéal après réforme du Collège

(c'est pas du bluff)

E.D.T. * de Mme Souterre Semaine du 1er au 7 février	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h00 8h30	Salle polyvalente <b>Concertation Cycle 4</b> Présence obligatoire des enseignants du cycle 4 !	Salle 305 S.V.T 4 <sup>ÈME</sup> B			<i>Complément de service</i> LYCEE PAUL VERLAINE S.V.T Salle A904 2 <sup>ND</sup> E Picasso Groupe 1
9h00 9h30	Salle polyvalente <b>Concertation Cycle 4 (Suite)</b> Présence obligatoire des enseignants du cycle 4 !	Semaine B Salle 220 S.V.T 5 <sup>ÈME</sup> B-C	Semaine A Salle 220 S.V.T 4 <sup>ÈME</sup> D	Semaine A Salle 312 E.P.I SVT/Français 4 <sup>ÈME</sup> D	Semaine B Salle 215 E.P.I Anglais/Techno 3 <sup>ÈME</sup> C
10h00 10h30	Semaine A Salle 220 S.V.T 5 <sup>ÈME</sup> B-C	Semaine A Salle 215 E.P.I Anglais/Techno 3 <sup>ÈME</sup> C	Semaine B Salle 312 E.P.I SVT/Français 4 <sup>ÈME</sup> D	Salle Informatique <b>P.A.F Autoformation</b> <i>Enseigner les Sciences au Cycle 4</i>	Semaine A Salle 305 S.V.T 6 <sup>ÈME</sup> B
11h00 11h30	Salle 220 S.V.T 4 <sup>ÈME</sup> D	Salle 221 <b>Réunion BLOC SCIENCE</b> <i>Harmonisation des progressions</i>	Salle Informatique <b>P.A.F Autoformation</b> <i>Enseigner les Sciences au Cycle 4</i>	Semaine A Salle 220 S.V.T 5 <sup>ÈME</sup> E-F	Semaine B Salle 220 S.V.T 5 <sup>ÈME</sup> B-C
12h00 12h30					Salle 221 <b>Réunion Harmonisation 6<sup>ÈME</sup></b> Présence obligatoire des enseignants de 6 <sup>ÈME</sup> !
13h00 13h30	Salle 112 <b>Aide Personnalisée</b> Cycle 3 6 <sup>ÈMES</sup> B-C-D	Salle 220 S.V.T 3 <sup>ÈME</sup> E <i>Remplacement de courte durée</i>	École Pierre et Marie Curie <b>Réunion de Concertation</b> <b>CYCLE 3</b> <i>Harmonisation des progressions avec les coordonnateurs du cycle 3</i> Présence obligatoire des enseignants du cycle 3 !		Salle 220 <b>Vie de Classe</b> 4 <sup>ÈME</sup> D
14h00 14h30		Salle 220 S.V.T / SEGPA 3 <sup>ÈME</sup> A		Salle 112 <b>Aide Personnalisée</b> Cycle 4 5 <sup>ÈMES</sup> B-C-D	Semaine A Salle 220 S.V.T / SEGPA 3 <sup>ÈME</sup> A
15h00 15h30	Salle 001 S.V.T 5 <sup>ÈME</sup> E-F	Salle Informatique <b>P.A.F Autoformation</b> <i>Les Sciences dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires au Cycle 4</i>		Semaine B Salle 305 S.V.T 6 <sup>ÈME</sup> B	Salle 305 <b>Enseignement Intégré de Sciences et de Technologie</b> 6 <sup>ÈME</sup> E
16h00 16h30	Salle 001 S.V.T 6 <sup>ÈME</sup> D	Bureau du Chef d'Établissement <b>RDV parents</b> Kevin Toutcourt Présence obligatoire du professeur principal de 4 <sup>ÈME</sup> D !		Salle 220 S.V.T 6 <sup>ÈME</sup> E	
17h00 17h30	Bureau du Chef d'Établissement <b>CONSEIL PEDAGOGIQUE</b> <i>Ventilation des IMP</i> Présence obligatoire des membres du Conseil Pédagogique !	Bureau de la Directrice SEGPA <b>REUNION SEGPA</b> 3 <sup>ÈME</sup> A (SVT) Présence obligatoire des enseignants intervenant en SEGPA !	I.U.F.M <b>P.A.F Formation</b> <i>la difficulté scolaire</i> Présence obligatoire des enseignants intervenant en SEGPA !	Salle des Communaux <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> - Missions particulières et Coordonnateurs - Ventilation de la DHG et des IMP	Salle des Communaux <b>ASSEMBLEE GENERALE DES PERSONNELS DU COLLEGE</b> (IMP, DHG coordonnateurs, EPI, AP) Présence obligatoire de tous les personnels !
18h00 18h30	Bureau du Chef d'Établissement <b>CONSEIL PEDAGOGIQUE</b> <i>Ventilation des IMP</i> Présence obligatoire des membres du Conseil Pédagogique !			Salle des Communaux <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> - Missions particulières et Coordonnateurs - Ventilation de la DHG et des IMP	Salle des Communaux <b>ASSEMBLEE GENERALE DES PERSONNELS DU COLLEGE</b> (IMP, DHG coordonnateurs, EPI, AP) Présence obligatoire de tous les personnels !

\* Cet EDT ne comprend pas les missions liées au service d'enseignement qui font partie des ORS : Validation des compétences du Socle Commun / Saisie des cahiers de texte et bulletins sur l'ENT / Réunions parents-professeurs / Concertations non rémunérées avec les collègues pour mettre en place les EPI / Concertations pour harmoniser les enseignements disciplinaires / Préparation des cours / Correction des activités et évaluations / Echange de mails avec l'établissement, les élèves et les parents / Préparation et budgétisation des sorties scolaires...

## Le RIFSEEP ou l'ère du fayotage imposé (suite)

Quant au complément indemnitaire EP, la logique est imparable. Donc primo, on réduit tous les moyens nécessaires au bon exercice de nos métiers, on lamine l'ensemble des services publics, on divise bien les personnels en organisant volontairement une ambiance délétère, on met des bâtons dans les roues à tout le monde ou presque, on fait passer l'ensemble de la profession pour des privilégiés feignasses à l'aide d'interventions télévisées répétées pendant des années, puis secundo, on met une belle carotte indemnitaire en évaluant quoi ? *L'engagement professionnel et la manière de servir*. Donc être bien ou mal vu par son chef. Aucune autre logique, l'ère est au fayotage et à l'obéissance totale, circulez y a rien à voir.

En conclusion, le RIFSEEP c'est l'individualisation discriminante, opaque et non transparente des rémunérations. C'est la concurrence accrue entre les agentEs, la docilité face à la hiérarchie, la désignation officielle des tocards, des contestataires à plomber et des cadors. La division est l'objectif, casser tout ce qui est collectif, tout ce qui pourrait souder le groupe et encourager une lutte, de classe<sup>1</sup>. L'évaluation forcément subjective de notre travail, en fonction du chefE, du lieu de travail, de la charge, des objectifs, des fiches de poste, les primes attribuées seront complètement aléatoires. Pour ne répondre finalement qu'à un critère : la soumission.

Nous refusons catégoriquement la mise en place du RIFSEEP !

Nous revendiquons :

- l'intégration des primes au salaire notamment afin que celles-ci soient prises en compte dans le calcul des retraites ;
- un statut unique et un salaire unique des agents de la Fonction Publique.

1 Tout cela est voulu, clairement défini dans les directives de l'OCDE (cf. cahier n°13 de l'OCDE téléchargeable ici : <http://www.oecd.org/fr/dev/1919068.pdf>)

Toi aussi, télécharge sur notre site la version affichable de cet emploi du temps idéal pour l'afficher dans ta salle des profs : <http://sudedulor.lautre.net/>

SI JE DIS ENCORE QUE JE M'ENNUIE. ILS VONT ENCORE CHANGER LE COLLÈGE ?



Tampongraphie : Lucile Nabonnand

Citation du mois :

« Le statut de fonctionnaire n'est plus adéquat ni justifiable ». Emmanuel Macron, gauche de droite

## Petit kit de survie face à la hiérarchie

Pressions hiérarchiques, harcèlement, vexations en tout genre, abus de pouvoir sont devenus un mode de gestion des personnels, tant dans le secteur privé que dans le public. Avec l'individualisation des relations, chacunE tend à se sentir seulE et démuniE devant les petitEs chefEs et, parfois, cela donne lieu à des conséquences dramatiques.

Pour éviter le pire, quelques conseils de bon sens à diffuser largement sur nos lieux de travail :

- **Ne pas rester isoléE** : il ne faut jamais garder pour soi, comme une maladie honteuse, les vexations et humiliations infligées par les petits chefEs. Il faut en parler autour de soi et rendre public ce que la hiérarchie voudrait cantonner à la relation individuelle. Il n'y a aucune honte à parler. Si honte il y a, elle doit retomber sur les chefs.
- **Refuser de rencontrer unE supérieurE hiérarchique en tête à tête** : il faut toujours se faire accompagner par unE collègue qui pourra témoigner de ce qui a été dit et pourra en faire un compte-rendu écrit. De plus, la présence d'une tierce personne permet le plus souvent d'éviter les tentatives de déstabilisation et met un frein aux ardeurs autoritaires des petits chefs. Les camarades de Sud seront toujours disponibles pour vous accompagner.
- **Ne jamais se confier à unE chefE** : unE supérieurE hiérarchique n'est pas unE collègue comme unE autre. Tout ce que vous aurez confié sur votre vie personnelle pourra un jour être retourné contre vous. Si vous avez besoin de parler, confiez-vous plutôt à unE collègue en qui vous avez confiance.
- **Sachez dire non** : c'est notre obéissance qui renforce le pouvoir de la hiérarchie. Ce sont les plus soumisEs qui sont les premières cibles du harcèlement et des pressions hiérarchiques. Sachez refuser d'obéir à un ordre arbitraire. Quand unE chefE vous impose une tâche, c'est à lui qu'il incombe de prouver qu'elle entre dans vos obligations de service. Exigez (devant témoin ou par écrit) qu'on vous présente le texte autorisant la hiérarchie à vous imposer telle ou telle tâche.
- **Informez-vous sur vos droits** : les abus de pouvoir se fondent le plus souvent sur l'ignorance des salariéEs. Informez-vous auprès des camarades de Sud. Visitez les sites de nos syndicats qui vous fourniront des informations précieuses.
- **Harcèlement moral** : il s'agit d'agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits, à la dignité de la personne, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel (article 178 de la loi 2002-73 du 17 janvier 2002). Si vous vous sentez harceléE, ne gardez pas le silence et n'attendez pas que la situation se dégrade avant d'en parler autour de vous. Contactez vos collègues, informez les camarades de Sud. Consignez dans un cahier les faits bruts, sans commentaires, avec des dates précises. Recueillez des témoignages. Si vous soupçonnez des tentatives de harcèlement envers unE collègue, ne détournez pas le regard. N'hésitez pas à en parler d'abord avec la victime. N'hésitez pas à témoigner : les personnes qui témoignent sont protégées par la loi.

Ces conseils de simple bon sens peuvent être complétés avec profit par la lecture :

de la brochure : le livre noir de la hiérarchie

<http://www.sudeducation.org/Le-livre-noir-de-la-hierarchie.html>

de la fiche : le harcèlement moral en 7 questions

<http://www.solidaires.org/article39399.html>

### EN TRES TRES BREF

Les zeps qui disparaissent, les tuteurEs, les formateurEs, les chefEs, magistère, les réformes destructrices, les papiers par-ci, les paperasses par-là, les inspections qu'on pourrait/devrait refuser...

TOUT t'exaspère ? Ça tombe bien, nous aussi : on n'en peut plus !

On n'est jamais de trop pour lutter... Contactez-nous, rejoins-nous !

*La liberté syndicale est un droit fondamental.*

## LA COLONNE DE LUTTE JURIDIQUE

### Registre Santé et Sécurité au Travail dans le premier degré

« Le ministère de l'E.N. prend les mesures pour la protection de la sécurité et de la santé de ses personnels.<sup>2</sup> ». Notre employeur se paie de mots.

**Ainsi, la mise en place du RSST dans les écoles demeure inacceptable. Agressions verbales, inspections à charge, entretiens culpabilisants, multiplication des tâches ou conditions matérielles dangereuses, le RSST est le document à valeur juridique pour signaler ces atteintes.** Mais, il est fréquent d'apprendre qu'il n'est pas mis en place, ou qu'il ne s'appliquerait pas aux écoles. On connaît aussi des RSST non conformes (présence d'une rubrique destinée au directeur...).

**Répétons-le, il doit être dans toutes les écoles<sup>3</sup>** et ce n'est pas aux directeurs de se charger de sa transmission aux IEN. Il faut les contraindre à s'assurer que les registres soient mis en place, conformes, accessibles et visés. Il est nécessaire que les collègues soient formés à son utilisation et exiger que les fiches soient transmises au CHSCT-D<sup>4</sup>.

**N'agissez pas seul !** SUD Éducation Lorraine est à vos côtés pour contraindre l'E.N. à respecter ses obligations d'employeur. Signalez-nous l'absence de registre. En conseil des maîtres, élaborez une lettre réclamant son installation. Une fois mis en œuvre, complétez-le régulièrement, photocopiez les fiches et transmettez-les au syndicat et aux membres du CHSCT-D. Signalez par une nouvelle remarque toute fiche n'ayant pas obtenu de réponse.

### La gangrène est de retour (2)

Parce qu'aujourd'hui encore plus qu'hier la **gangrène fasciste se répand et grave ses idées nauséabondes dans de plus en plus de têtes**, un décryptage est nécessaire. De plus, les fascistes reluent méchamment sur l'école et avancent leurs « propositions » pour mieux organiser la propagande au plus jeune âge. **À chaque numéro SUD Éducation Lorraine décrypte les propositions du FN, pour mieux les combattre.**

Exemple :

Dans son programme le FN annonce « À l'école, la laïcité qui est non seulement la neutralité religieuse mais aussi la neutralité politique sera appliquée avec la plus grande fermeté ».

Comme si ça n'était pas déjà le cas. Par contre, nul doute que cela ne concernera que les idées progressistes, simplement de gauche. Parce que concernant les idées réactionnaires, patriotiques, va-t-en guerre, racistes, suprémacistes voire négationnistes, là, carte blanche comme qui dirait. Pas d'inquiétude, la hiérarchie soutiendra puisque ce sera inscrit dans les nouveaux programmes !

Pendant ce temps, Ménard (le maire de Béziers soutenu par le FN) se permet d'insulter un enseignant de « petit con » et de le menacer de mutation, sous prétexte que celui-ci refusait de lui serrer la main. La neutralité politique, pour le FN, c'est donc la soumission absolue au chef. CQFD.

<sup>2</sup> <http://www.education.gouv.fr/>

<sup>3</sup> Art 3-2 du décret 82-453

<sup>4</sup> Art 60 du décret 82-453

## AGENDA

### Assemblée Générale SUD Éducation Lorraine :

12/10 – 24/11 – 16/12 – 21/01 – 26/02 – 21/03 – 19/04 – 11/05 – 09/06 – si sur temps de travail, sur ASA avec convocation. Contactez-nous.

### Formations syndicales :

#### ✓ Santé et travail / Conditions et Souffrance au travail

→ 4 décembre – St Dié

→ 29 février et 1er mars – Pont-A-M.

#### ✓ Stage de syndicalisation SUD Éducation-Solidaires

→ 18, 19 et 20 janvier – Nancy

#### ✓ Pratique militante de terrain (réservé aux adhérents)

→ 2 et 3 novembre – Nancy

Et plein d'autres formations qui seront fixées prochainement.

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de SUD Éducation Lorraine ici :

<http://sudedulor.lautre.net/>

Modalités pratiques sur notre site : <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

### SUD Éducation, un syndicat solidaire

Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, recherche, culture, services publics, etc., toutes nos luttes doivent converger. L'union syndicale Solidaires y contribue activement. Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit.

### Un syndicat unitaire et intercatégoriel

Par ce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université. SUD prône l'unité d'action syndicale, tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat.

### Un syndicat démocratique

Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérentEs (ouvertes aux sympathisantEs) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD Éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos éluEs et vos représentantEs partagent votre quotidien professionnel. Nous défendons la conduite des mouvements de grèves par les personnes mobilisées, et mettons nos moyens au service des luttes.

### Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement, sous le contrôle des grévistes.

### Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.

### La cotisation à SUD est trop chère ?

L'activité du syndicat réclame des moyens : SUD ne vit que des cotisations. L'essentiel de nos ressources est dépensé pour diffuser nos idées, pour informer les personnels et pour des actions de solidarité. Mais, une fois la déduction fiscale prise en compte, la cotisation, rapportée à des mensualités, est-elle réellement élevée ? Nous avons en tout cas fait le choix de la progressivité, les revenus plus élevés cotisant proportionnellement davantage. Se syndiquer est un engagement, celui de la solidarité dans la défense des droits des salariéEs. Les grilles de cotisation à SUD sont indicatives, et la question financière ne doit pas être un obstacle à l'adhésion : versez ce que vous pouvez, ou ce qui vous semble approprié.

### SUD est un syndicat politique ?

Nous refusons l'impasse que constituerait la limitation du champ de l'intervention syndicale à des questions strictement « professionnelles » (dont on serait bien en peine de définir les limites). Les conditions de vie et de travail des salariéEs dépendent de décisions globales et de la répartition sociale des richesses, la question scolaire relève d'un choix de société, etc. C'est le sens du syndicalisme de transformation sociale. Mais SUD est un syndicat au service des luttes, totalement indépendant des organisations politiques et de leur agenda. Les engagements et les choix politiques de nos adhérentEs sont d'ailleurs divers.

**Alors ne reste pas isolé ! Syndique-toi. Rejoins SUD Éducation !**

éducation  
**SUD**  
Lorraine  
J'adhère !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

**COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacune, la question financière ne doit pas être un obstacle :**

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	176,66 €
+ de 3400	561 €	187 €
+ de 3500	593 €	197,66 €
+ de 3600 €	17,30 % du salaire mensuel	...

Paiement : par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et à adresser à :  
SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Possibilité de paiement fractionné en établissant dès l'adhésion plusieurs chèques datés qui seront encaissés au cours de l'année scolaire.